



Enfant en famille d'accueil

Par **viron**, le **13/03/2010** à **19:25**

Bonjour,

j'ai ma fille qui est placee dans une famille d'accueil depuis 1999 par le tribunal des yvelines.en ce moment je la vois par des visites mediatisees de une heure toutes les quatres semaines environ.l'educatrice m'a telephonee cette semaine en me disant que ma fille ne voulais plus me voir et que l'on devrait arreter les visites jusqu'a la prochaine audience avec la juge du tribunal de creteil94. je suis en effet domicilier a fontenay sous bois 94,je travail en temps que atsem pour ma ville et j'ai un appartement.j'aimerais s'avoir quels sont mes droits pour continuer de voir ma fille et mieu la connaitre.aussi comment pourais je tourner mon courrier a la juge

Par **elly**, le **22/04/2010** à **02:47**

écris à la défenseur des enfants, sur le net tu la trouveras
c'est skills veulent, éloigner les enfants de leurs parents...c inadmissible
courage, accroche toi et eplike la vérité à ton enfant...il comprendra tu verras
il n'a qu'une mère et c'est toi bises ;))))